



Récyllum : bilan des appels d'offres pluri-annuels d'enlèvement et de traitement des lampes usagées

Récyllum, éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics, assure en France la collecte et le traitement des lampes usagées. Pour mener à bien sa mission d'intérêt général, Récyllum s'appuie sur des opérateurs d'enlèvement et de traitement spécialisés, rigoureusement sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres transparents, basés sur des critères technico-économiques objectifs.

- **Enlèvement** : Récyllum reconduit la quasi-totalité des prestataires dans une logique de collaboration à long terme.
- **Traitement** : Récyllum allonge la durée des contrats et soutient l'investissement des prestataires pour développer les capacités de recyclage des lampes fluocompactes dont la collecte augmente fortement.

Récyllum se félicite de l'intérêt que les acteurs du marché ont porté à ses différents appels d'offres qui se matérialise par le dynamisme des opérateurs de collecte et de traitement des lampes usagées.

Enlèvement : continuité des engagements et optimisation environnementale

Les sociétés Envie 2E, Paprec-DEEE, Praxy et Sodicom travaillant depuis plusieurs années pour Récyllum et ayant donné entière satisfaction, ont été reconduites pour une durée de 2 ans. Seul nouvel entrant dans la filière, la société Veolia-Triade (Saint Priest – 69) qui s'est vue confier la région Rhône-Alpes. Cette dernière a su convaincre de sa capacité à mutualiser la collecte des lampes avec d'autres déchets dans le cadre d'une organisation efficiente des tournées à même d'en réduire l'impact environnemental.

La prestation d'enlèvement des lampes usagées sur les points de collecte (déchèteries, distributeurs, grands comptes ...) est assurée par des opérateurs spécialisés dans le transport des déchets spéciaux. Les critères de sélection des candidats sont principalement basés sur leur capacité à réduire l'impact environnemental des tournées d'enlèvement (mutualisation avec d'autres flux de déchets, optimisation des tournées, éco-conduite ...) et à manipuler les conteneurs de lampes en toute sécurité pour les personnes et l'environnement.

Traitement : accompagner la croissance des volumes de lampes fluocompactes à recycler

Responsables d'assurer le traitement des lampes dans des conditions respectueuses de l'environnement, les acteurs du marché ont été sollicités par Récyllum pour créer de nouvelles capacités industrielles permettant de répondre à l'augmentation de la collecte des lampes fluocompactes sans dégrader la performance de recyclage qui a atteint en 2010 le taux record de 95% du poids des lampes et des tubes néons traités.

Les contrats qui lieront les opérateurs de traitement à Récyllum sur une durée de 3 ans, désormais renouvelables sous certaines conditions, incluent plusieurs nouveautés :

- Une garantie de retour sur investissement pour les nouvelles installations ;
- Un contrôle mercuriel renforcé faisant l'objet d'une rémunération distincte du traitement, permettant ainsi à tous les opérateurs de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la protection des personnes et de l'environnement, indépendamment du volume de lampes traitées ;
- Une transparence accrue des filières en aval permettant à Récyllum de s'assurer systématiquement de la parfaite élimination/valorisation de toutes les fractions issues du traitement.

Sous réserve de la signature définitive des contrats, les sociétés Coved à Riom (63), Indaver Relight à Anvers (Belgique), Lumiver Optim à Lille (59) et Veolia à Limay (78) ont été reconduites.



recylum
régénérons la lumière

L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES



Une augmentation progressive des capacités de traitement

Grâce à ce contrat, Coved à Riom vient de renouveler entièrement ses installations de prétraitement pour en accroître les performances dans le but d'accompagner l'augmentation des volumes de lampes collectées par Récyllum tout en garantissant la qualité de traitement et la sécurité des personnels. D'autres prestataires envisagent de faire de même.

Un nouvel intervenant sur le recyclage

Par ailleurs, Récyllum se félicite de l'arrivée sur le marché d'un nouvel acteur national, la société Artemise à Troyes (10) créée par les fondateurs de la société TCMS. Ce projet a été retenu par Récyllum du fait de l'expérience avérée du candidat et de sa volonté affirmée de créer un centre de traitement mettant en œuvre les meilleures pratiques connues au regard du respect de l'environnement et des performances de traitement. Artemise a obtenu les autorisations préfectorales nécessaires pour démarrer rapidement son activité sur un site temporaire en attendant la construction d'une usine spécialement dédiée à cette activité. Ce projet devrait très rapidement permettre la création de 7 emplois à temps plein.

Par ailleurs, le projet d'un autre acteur du traitement des déchets conditionné par l'obtention des autorisations d'exploitation nécessaires fait actuellement l'objet d'une évaluation finale.

Contacts presse

Récylum : Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com

Thomas Marko & Associés :

- Laure Kuntzinger • Tél. : 01 44 90 83 40 • 06 18 95 97 44 • laure.k@tmarkoagency.com
- Daphné Mortal • Tél. : 01 44 90 87 42 • 06 12 98 68 13 • daphne.m@tmarkoagency.com

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées, et d'informer les professionnels et les particuliers. Pour en savoir plus : www.malampe.org – 0810 001 777 (prix d'un appel local).

